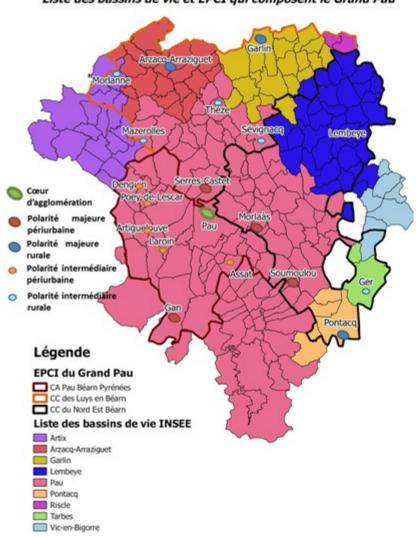


CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE Territoire du GRAND PAU

Liste des bassins de vie et EPCI qui composent le Grand Pau





CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire du Grand Pau

ENTRE

Les EPCI du GRAND PAU:

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
 Représentée par son Président, M. François BAYROU, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2021,
 Ci-après désignée par la « CAPBP » ;

La Communauté de communes des Luys en Béarn

Représentée par son Président, **M. Bernard PEYROULET**, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 juillet 2021,

Ci-après désignée par la «CCLB »;

La Communauté de Communes du Nord Est Béarn

Représentée par son Président, **M. Thierry CARRERE**, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 mai 2021, Ci-après désignée par la « CCNEB » ;

d'une part

Et

L'Agence de l'Eau Adour Garonne, représentée par M. Guillaume CHOISY, Directeur Général de l'agence de l'eau Adour Garonne, ci-après désigné par « l'Agence de l'eau »

ET

L'État,

Représenté par **M. Éric SPITZ**, Préfet du département des Pyrénées-Atlantiques, Ci-après désigné par « l'État » ;

d'autre part,



en présence de Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres de la CAPBP, de la CCNEB et de la CCLB.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

Préambule

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan Etat-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

- 1 A court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.
- 2 Dans la durée du mandat municipal 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique.



3 - Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. Le CRTE regroupe les démarches contractuelles existantes. À l'échelle du territoire du GRAND PAU, le CRTE prend en compte les contrats suivants :

Pour ce qui concerne la CAPBP:

- Le contrat de transition écologique ;
- La convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville et l'Opération de Revitalisation du Territoire ;
- Le Contrat de Ville pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville, Saragosse et Ousse des Bois ;
- La convention triennale « Cité Educative pour les quartiers Saragosse et Ousse des Bois »;
- Le Contrat Local de Santé.

Pour ce qui concerne la CCLB :

- Le Plan Climat Air Energie Territorial (en cours de finalisation);
- La convention Petites Villes de Demain;
- Le Contrat Local de Santé signé avec la Communauté de communes Nord-Est Béarn et la Communauté de communes du Pays de Nay ;
- La convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales;
- Le Contrat de Progrès entre la CAPBP et l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Pour ce qui concerne la CCNEB:



- Le Plan Climat Air Energie Territorial (en cours de finalisation);
- La convention d'Opération de Revitalisation Territoriale de la CCNEB et de la commune de Morlaàs et valant préparation d'un projet de requalification des communes de Ger, Lembeye, Soumoulou/Nousty et Pontacq;
- L'Opération collective en milieu rural sur la CCNEB financée par le Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce ;
- Le Contrat Local de Santé signé entre la Communauté de communes des Luys en Béarn, la Communauté de communes du Pays de Nay et l'ARS ;
- La convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales (en cours de finalisation).

Prise en compte du contrat « Territoire d'Industrie » LACQ-PAU-TARBES figurant à l'annexe 5

Signé en 2019 et piloté par le Pôle Métropolitain du Pays de Béarn, le Contrat d'Industrie inter-régional Lacq-Pau-Tarbes se déploie sur 10 intercommunalités représentant 511 000 habitants dont 8 en Nouvelle-Aquitaine et 2 en Occitanie. Comme pour tous les projets portés par le Pays de Béarn, les EPCI du Grand Pau sont impliqués dans la mise en œuvre du Contrat d'Industrie. Plusieurs objectifs opérationnels sont poursuivis à travers le Contrat D'Industrie LACQ-PAU-TARBES:

- → Faire émerger de nouvelles filières, renforcer et diversifier celles déjà implantées sur le Territoire de projet,
- → Accroître l'attractivité, encourager les partenariats, et développer de nouveaux marchés,
- → Promouvoir des actions de marketing territorial afin de mettre en lumière les atouts du territoire,
- → Encourager et faciliter la mobilité (verte) des personnes et des marchandises,
- → Favoriser la revalorisation des friches industrielles et la requalification de certaines zones industrielles,
- → Favoriser la transition la transition énergétique en développant les secteurs à grande potentialité : hydrogène, l'utilisation des déchets, le photovoltaïques organique et l'exploitation de la chaleur fatale de l'eau issue de puits de pétrole,
- → Favoriser la création d'outils de transfert technologique et de mise en synergie et améliorer la gestion territoriale des emplois et des compétences.

Le CRTE reprend également les actions prévues dans tous les contrats signés entre l'Etat et les EPCI du Grand Pau et ayant vocation à contribuer à la mise en œuvre des orientations retenues dans le cadre du CRTE.



Dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

Le CRTE est un contrat évolutif qui s'échelonne sur six années.

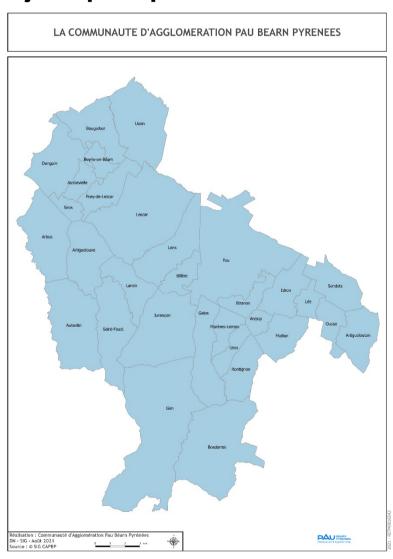
La CAPBP, la CCLB et la CCNEB ont souhaité s'engager dans cette démarche. En l'inscrivant sur le périmètre du GRAND PAU, qui est physiquement constitué par les trois collectivités, les EPCI du Grand Pau souhaitent :

- Être dans la continuité et tirer expérience de leur coopération dans le cadre du contrat de ruralité et du contrat d'attractivité signé avec la Région Nouvelle Aquitaine, qui avaient été élaborés à l'échelle du périmètre du Grand Pau ;
- Être en cohérence avec le renouvellement de la contractualisation avec la Région Nouvelle Aquitaine et la territorialisation des fonds européens 2021-2027 qui seront aussi effectuées sur le périmètre du Grand Pau sous la maîtrise d'ouvrage conjointe des 3 EPCI.



Projet de territoire Les enjeux propres à chaque EPCI du Grand Pau

Enjeux spécifiques à la CAPBP



La CAPBP à l'échelle du Béarn et de la Région

La CAPBP est constituée depuis 2017 de 31 communes représentant une population de 162 328 habitants. Située aux pieds des Pyrénées, à 1h30 de la frontière espagnole et à 1h de la côte Atlantique, l'agglomération paloise bénéficie d'une situation privilégiée car étant



au carrefour des deux grandes métropoles régionales que sont Toulouse et Bordeaux. Traversée par le Gave de Pau, bénéficiant d'un micro - climat et d'une grande diversité paysagère, l'agglomération paloise et de façon plus large l'ensemble du Grand Pau, constitue un territoire bénéficiant d'un cadre de vie d'une qualité exceptionnelle.

→ Un rôle majeur dans la structuration et dans l'attractivité du Béarn et du Sud Aquitain

A l'échelle du Béarn, la CAPBP accueille 44,6 % de la population, concentre 53% des emplois et 41% des établissements. Sur 20 grands sièges sociaux présents dans le Béarn, 12 sont situés sur le territoire de la CAPBP. A l'échelle de l'aire urbaine, l'agglomération polarise 79% des emplois et 73 % des établissements.

Outre l'existence d'équipements et de services dont l'attractivité dépasse largement son territoire, la CAPBP accueille aussi les équipements majeurs du bassin : l'aéroport, la Gare Nationale, le centre hospitalier et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour qui compte près de 13 000 étudiants.

→ Une fonction majeure au sein de la Nouvelle Aquitaine

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) adopté en 2019 reconnait l'Agglomération de Pau à côté de la Métropole de Bordeaux, les Agglomération de Poitiers, Limoges, Bayonne et la Rochelle, comme figurant parmi les grands Pôles d'équilibre de la Région Nouvelle Aquitaine.

Tout en souhaitant continuer à remplir sa fonction de grand pôle d'équilibre de la Nouvelle Aquitaine ainsi de structuration et d'attractivité du Béarn, la CAPBP a fait le choix de poursuivre un développement équilibré. Ce dernier doit permettre d'optimiser et de valoriser les importantes ressources humaines, culturelles, touristiques et patrimoniales du territoire tout en renforçant sa cohésion et en préservant son identité et son exceptionnel patrimoine naturel. Ce choix d'un développement durable constitue le socle et le vecteur transversal de tous les schémas, plan, stratégies et contrats en cours au sein de la CAPBP. Il ressort de ces derniers 4 grandes orientations :

1. Pour la préservation de la qualité de son cadre de vie, le choix d'un développement durable

Deux outils synthétisent les leviers d'action : le Plan Action Climat Air Energie Territorial et le Contrat de Transition Ecologique

A partir d'une déclinaison au niveau territorial des objectifs nationaux de réduction des Gaz à Effet de Serre (GES) issus de la Loi de Transition Energétiques pour une Croissance Verte, la CAPBP s'est fixé de hauts niveaux d'ambitions notamment :



→ Réduire au sein du territoire, de 27 % les émissions de gaz à effet de serre et de 10% les polluants atmosphériques d'ici 2030

La réalisation de cet objectif passe entre autres actions par le développement des modes de transports performants et moins ou non polluants. Il peut être cité à titre d'exemples :

- La mise en fonction en 2019 par le Syndicat Mixte de Transports Urbain Pau Béarn Mobilité, du Bus à Haut Niveau de Service alimenté par l'hydrogène ;
- Le développement des parkings relais ;
- L'expérimentation du recours au GNV pour le transport urbain et les bennes à ordure
- En déclinaison du Plan de Déplacement Urbain, la mise en place d'un plan vélo qui doit permettre un développement important des voies cyclables.

→ Doubler la production d'énergies renouvelables d'ici à 2023

A cet effet, la CAPBP a entrepris ou compte mettre en place à moyen terme d'importants projets tels que :

- Le réseau urbain de chaleur ;
- La réalisation sur le parking du stade du Hameau d'une ombrière photovoltaïque d'une surface prévisionnelle de 2,5 ha et d'une puissance de 2700 kWh crête ;
- L'installation d'une centrale hydroélectrique sur le Gave.

→ Réaliser 20% d'économie d'énergie à l'horizon 2030

La réalisation de cet objectif passe en très grande partie par la rénovation thermique des logements et des bâtiments publics. Ainsi, concernant le logement, il est visé un objectif de rénovation de 2000 logements par an. Plusieurs actions sont menées à ce titre par la Maison de l'Habitat :

- L'opération Facil'Energie qui porte sur l'accompagnement sans condition de ressources de toute personne ayant un projet de rénovation ;
- Soutenus par l'ANAH, le programme d'intérêt général, Plaisir d'habiter, et l'Opération Programmée d'Amélioration du Logement qui visent les ménages les plus modestes;
- Pour amplifier ces opérations, la CAPBP compte continuer de s'appuyer sur la Maison de l'Habitat en l'installant dans de nouveaux locaux plus adaptés au sein du centre-ville.



ANCLANCAN

En ce qui concerne les équipements publics, les communes de la CAPBP, plus que jamais conscientes des bénéfices tirés de l'existence d'équipements performants au niveau énergétique pour les finances publiques et pour le confort des usagers, marquent une grande volonté pour mener les travaux nécessaires dans leurs différents patrimoines. Les bâtiments principalement visés sont les écoles, les installations culturelles et sportives. La CAPBP a pris en compte ce besoin en mettant en place au niveau de son Fonds de Concours, un système de bonification des cofinancements pour les opérations en lien avec la rénovation thermique des bâtiments.

→ La réduction à la source de la production de déchets

Outre une réflexion pour mettre en place la tarification incitative, la CAPBP compte s'appuyer sur une pluralité d'actions pour favoriser la réduction des déchets :

- La mise à disposition gracieuse de composteurs pour réduire les déchets de jardin ;
- L'accompagnement de la valorisation des déchets du BTP notamment par une meilleure promotion de l'économie circulaire ;
- L'accompagnement de la valorisation des déchets organiques des métiers de bouche ;

Déjà très engagé dans le développement durable de son territoire, la CAPBP souhaite désormais aller plus loin en la matière. Ainsi, elle a engagé une réflexion devant conduire à décliner une stratégie ayant pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2040.

→ La préservation et le renforcement de la qualité des ressources en eau

L'objectif est de renforcer une vision commune des enjeux de l'eau sur le territoire et d'accélérer l'adaptation au changement climatique :

- L'accompagnement à la désimperméabilisation des centres-villes pour faciliter
 l'infiltration des eaux de ruissellement et de renaturer la ville;
- L'intégration des opérations de gestion des cours d'eau et zones humides dans les politiques d'aménagement afin d'assurer une bonne qualité du cadre de vie et des milieux aquatiques ainsi que la prévention contre les inondations ;
- La mise en conformité des ouvrages d'assainissement et des rejets, pour pallier les faibles débits des cours d'eau attendus en période d'étiage ;
- La réalisation d'études visant à sécuriser et de pérenniser la production d'eau potable.



2. Un développement spatial mieux maîtrisé

Consciente de la singularité de son environnement naturel et paysagère et son impact en matière d'attractivité résidentielle et économique pour le territoire, la CAPBP a arrêté des orientations fortes dans le cadre du PLUi. Ainsi, concernant la couverture des besoins en logements estimés à 12 000 sur la période 2020-2030, 80% devront être pourvus en optimisant le potentiel foncier présent au sein du Cœur de Pays, espace infra-rocade. De même, pour répondre aux demandes de locaux d'activités, la CAPBP souhaite en très grande partie s'appuyer sur une action volontariste de reconversion des friches. La maîtrise de l'extension des constructions doit permettre de préserver et renforcer l'armature verte du territoire, mais aussi permettre de répondre à un enjeu majeur notamment la redynamisation du centre-ville de Pau et celle des centres bourgs de son territoire.

o L'accompagnement de la dynamisation des centres bourgs

Cette démarche doit permettre d'éviter le phénomène des communes « dortoirs ». Elle nécessite de permettre aux habitants des communes de trouver au plus près de leur domicile, les services et les commerces utiles à leur vie quotidienne. Le dernier schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASAP) a montré que les communes de la CAPBP ont globalement un bon niveau de services de proximité. Cependant, l'accessibilité et l'optimisation de ces derniers pourraient mieux être favorisées par une requalification des locaux qui les accueillent. De même, la requalification des espaces publics des centres bourgs pourrait permettre le développement de l'attractivité de ces derniers, une meilleure valorisation de leur patrimoine et des services et des commerces de proximité qui y sont accueillis.

<u>Le renforcement de l'attractivité du centre-ville de Pau</u>

Cette démarche s'appuie aujourd'hui principalement sur les outils suivants : le dispositif Action Cœur de Ville, l'Opération de Revitalisation du Territoire et la concession d'aménagement confiée à la SIAB par la ville de Pau. La mobilisation de ces leviers devant permettre de trouver des solutions aux problèmes auxquels est confronté le centre-ville de PAU : une baisse de sa population, une vacance commerciale pouvant atteindre jusqu'à 15% dans certains secteurs, et une vacance des logements à hauteur de 24%.

Les principaux axes développés par le biais des dispositifs mobilisés doivent permettre :

- → La facilitation pour les commerces de la réalisation des travaux participant à leur attractivité et à la mise en place de nouvelles activités ;
- → La remise sur le marché de logements vacants grâce à d'importantes opérations de réhabilitation qui doivent aussi permettre d'éradiquer les logements indignes ;
- → La réhabilitation et une meilleure valorisation du patrimoine paysager et patrimonial;



- → Le développement d'une offre diversifiée de lieux pour faciliter l'accueil de nouvelles activités ;
- → La réalisation d'importantes opérations de requalification des espaces publics. Ces opérations devant aussi être l'occasion pour faciliter l'accès et les déplacements ;
- → L'émergence d'une ville intelligente répondant aux usages de la population ;
- → Le renforcement de l'offre culturelle et événementielle.

3. Le développement de la cohésion sociale par le renforçant de l'accompagnement des territoires et des personnes en situation de fragilité

Dans le domaine de la politique de la ville, l'agglomération de Pau compte actuellement 2 quartiers considérés comme prioritaires (QP) et 7 sites classés en quartiers de veille. Les quartiers classés prioritaires sont Saragosse et Ousse des Bois. Le quartier Saragosse a été retenu au titre des 200 quartiers qui bénéficient d'un programme de renouvellement urbain d'intérêt national soutenu par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU). Outre le fait d'accueillir une très grande partie du parc social de l'agglomération et la nécessité de favoriser leur renouvellement urbain afin de favoriser leur meilleure inscription sur l'ensemble du territoire, les quartiers prioritaires Saragosse et Ousse des Bois présentent plusieurs spécificités :

- Un niveau de taux d'emploi faible : il est de 33,7% sur le QP Saragosse, 37,7% sur le QO Ousse des bois alors qu'il est à hauteur de 61,3% à l'échelle de l'agglomération ;
- Un niveau de formation beaucoup moins élevé : 26,6% des habitants du QP Saragosse et 36% de ceux du PQV Saragosse ont un niveau de formation inférieur au CAP-BEP contre 12% à l'échelle de la CAPBP. Seuls 15,7% des habitants de Saragosse et 9,6% de ceux d'Ousse des Bois ont un niveau de formation supérieur au BAC. Ce taux se situe à 25,8% à l'échelle de la CAPBP.

Pour mieux inscrire ces territoires dans le développement de l'ensemble de l'agglomération, plusieurs leviers sont mobilisés :

D'importants programmes de renouvellement urbain (PRU)



- Pour le QP Ousse des Bois, après la première phase de grandes opérations dans le domaine du logement, il est attendu que la reconversion de la « Friche Gaston Bonheur » puisse permettre l'accueil de nouvelles activités économiques et de nouveaux services publics;
- Pour le QP Saragosse, le programme de renouvellement urbain mené avec le concours de l'ANRU devrait permettre la réalisation de grandes opérations telles que:
- → L'aménagement de la nouvelle place de Laherrère, le réaménagement du parc central Saragosse, la restructuration du Pôle Educatif et Sportif des Fleurs ;
- → La construction de 160 nouveaux logements jeunes et étudiants ;
- → La création de la Turbine, un grand pôle qui doit permettre le regroupement sur un même site, au sein du quartier, de nombreux acteurs de l'emploi, de l'insertion et de l'accompagnement à la création d'entreprise ;

Enfin, le PRU Saragosse vise aussi à faire de ce quartier un site pilote dans le domaine de la SMART CITY et de la reconquête de la biodiversité. Entre dans le cadre de ce dernier objectif la réalisation des « Jardins de Saragosse » qui consiste à l'aménagement futur de 4 jardins représentant une superficie de 55 000 m² avec un programme diversifié : parcours sportif et ludique, plantation de 215 arbres et de 3 736 arbustes plantés, ainsi que la réalisation de 5 046 m² de prairie fleurie.

Le contrat de ville et le dispositif « Cité éducative »

Ces leviers sont principalement axés sur le développement du vivre ensemble et de la participation des habitants, la mise en œuvre d'actions susceptibles d'aider à l'accès à l'emploi et à la formation, et la mise en place d'actions renforcées pour favoriser la réussite éducative et scolaire.

Concernant les actions en faveur de l'emploi et de la formation, il peut être cité à titre d'exemple :

- → Le dispositif Cité Lab, action portant sur l'accompagnement des créateurs d'activités résidant dans les quartiers de la politique de la ville ;
- → La clause d'insertion dans les marchés publics, dispositif dans lequel les habitants des quartiers sont parmi les premiers bénéficiaires ;



→ Le Club Emploi et Développement, dispositif regroupant plusieurs partenaires de l'insertion.

De son côté, le partenariat autour de la « Cité Educative » de Pau a pour ambition de favoriser les innovations :

- Innovations pédagogiques dans les apprentissages, du développement langagier ;
- Innovation par l'expérimentation avec la création du tiers lieu jeunesse et l'action jeune adulte de demain.
- → Le renforcement des structures de santé pour tenir compte du vieillissement de la population et du corps médical

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du futur contrat met en évidence la nécessité de prendre en compte et d'anticiper le vieillissement à deux niveaux :

De la population de la CAPBP :

- Représentant 15 000 personnes en 2017, la population âgée entre 74 et 89 ans, devrait représenter près de 20 000 personnes en 2030 et près de 25 000 personnes en 2050 ;
- Représentant moins de 2500 personnes en 2017, la population âgée de plus de 90 ans devrait approcher 5000 personnes en 2030 et dépasser 5000 personnes en 2030.

Ces prévisions d'évolution de la population et une situation de solitude très présente chez les personnes âgées doivent conduire à anticiper les besoins futurs de soins.

- Des professionnels de santé :
- Au sein de la CAPBP, les professionnels de + de 55 ans représentent 53% chez les médecins généralistes, 76% chez les gynécologues ; 62% chez les dermatologues, 56% chez les psychiatres et 75% chez les pédiatres.

Pour favoriser et renforcer l'accès aux soins, cette situation doit conduire à continuer la mise en place des actions susceptibles de développer l'attractivité du territoire pour les professionnels, d'aider à la complémentarité entre les professionnels notamment en favorisant les regroupements.

Enjeux spécifiques à la CCLB

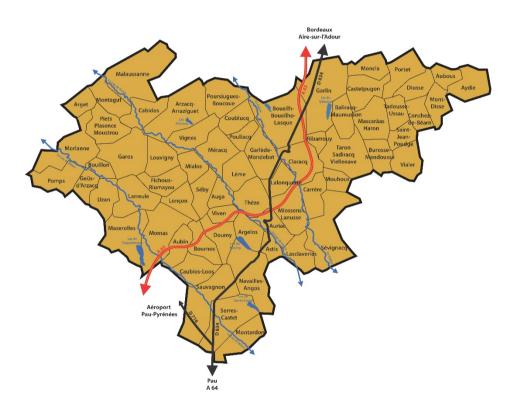
La Communauté de communes des Luys en Béarn (CCLB) est née au 1er janvier 2017 de la fusion de 3 EPCI à fiscalité propre, l'ex-Communauté de communes des Luys en Béarn (24



communes), la Communauté de communes du canton de Garlin (19 communes) et la Communauté de communes du canton d'Arzacq (23 communes).

Elle forme aujourd'hui une intercommunalité de 514 km² comprenant 66 communes et une population totale de 29 200 habitants. La gouvernance est assurée par un Président, M. Bernard PEYROULET, 15 vice-présidents et 3 conseillers délégués.

Le conseil communautaire est composé de 92 délégués. Le siège de la CCLB est situé à Serres-Castet.



Cette nouvelle entité se caractérise par la cohabitation d'un tissu urbain plus dense et comprenant l'essentiel des zones d'activités au Sud avec un arrière-pays aux caractéristiques beaucoup plus rurales au Nord.

Démographie

La Communauté de communes des Luys en Béarn compte environ 29 200 habitants répartis sur 514 km2 (2017). Son développement axé autour d'une politique économique, de service et de cohésion sociale a participé à la dynamique démographique du territoire. Entre 2009 et 2014 la Communauté de communes a gagné 1 457 nouveaux habitants.

<u>Ménages</u>

La Communauté de communes compte près de 10 745 ménages (2015). Parmi eux 36% ont des enfants (2013).



Parc de logements

La Communauté de communes des Luys en Béarn connait depuis les années 1960 un développement dynamique. La CCLB n'a cessé, depuis lors, de voir sa population augmenter ainsi que son nombre de logements. Elle s'est structurée autour d'une politique habitat permettant une diversité d'accueil à travers différents types de logements : habitat pavillonnaire, logements collectifs, logements sociaux, entrainant une réelle mixité de population.

Selon les données de l'INSEE, la CCLB comptait en 2015 un total de plus de 12 331 logements. Parmi ces logements, les résidences principales étaient majoritaires à 89,1%, les résidences secondaires ne représentant que 3,7%.

79,2% des habitants de la CCLB sont propriétaires de leurs logements et vivent en habitat individuel (91,8%).

Le prix moyen d'une maison située sur le territoire de la CCLB en 2015 était estimé à 198 479 €.

Une grande variabilité est observée entre les communes plutôt péri-urbaines (communes au sud de la CCLB dans l'aire d'influence de Pau) où les prix oscillent entre 1 700 et 2 100 euros/m2 et les communes plus rurales (communes plus au nord de la CCLB) où les prix oscillent entre 600 et 900 euros/m2.

La vacance des logements était de 776 logements en 2013 soit 6,29%.

Économie

La Communauté de communes des Luys en Béarn possède un bassin économique en plein développement puisqu'il compte à ce jour, environ 10 300 emplois et 2 180 entreprises (source : INSEE- 2017).

L'économie de la Communauté de communes s'est développée autour des trois domaines que sont l'industrie, l'agriculture et le service. La Communauté de communes concentre une part importante d'emplois industriels, ce qui en fait l'un des principaux pôles industriels au Sud de la Région Nouvelle Aquitaine (2 517 emplois soit 24,5 % des emplois totaux de l'EPCI).

Les emplois du territoire de la CCLB comptent essentiellement des ouvriers ainsi que des personnes ayant des professions intermédiaires, en lien avec le type d'entreprises implantées sur le territoire.

Le pôle commercial le plus important se situe essentiellement dans la ZAE du Pont-Long à SERRES-CASTET. En dehors de cette zone, nous retrouvons des commerces de proximité (superettes, bars, tabacs...) souvent localisés en centre-bourg des communes.



Mobilités

Le territoire intercommunal possède une position géographique stratégique en termes d'accessibilité puisqu'il se situe à proximité d'infrastructures telles que :

- L'autoroute A65 (échangeurs de THEZE, GARLIN, LESCAR et PAU) permettant de relier PAU à LANGON.
- L'autoroute A64 (échangeurs de LESCAR ou PAU) permettant de relier PAU à TOULOUSE et BAYONNE.
- La route départementale 834
- L'aéroport PAU-PYRENEES sur le territoire
- La gare de PAU (à environ 20 km)

Le Sud du territoire (SERRES-CASTET – MONTARDON - SAUVAGNON - NAVAILLES - ANGOS) est également desservi par le réseau de bus « IDELIS » notamment via les lignes P6, P10, P16 et Flexilis.

Le territoire dispose également de lignes de bus régionales permettant de rallier PAU à AGEN ou encore PAU à MONT-DE-MARSAN.

Malgré ces services, la dépendance à la voiture individuelle est élevée sur le territoire et représente 87% des déplacements (2013). Ce chiffre s'explique par la distance moyenne domicile/travail qui est de 30 km.

I - La Communauté de communes des Luys en Béarn : un territoire partagé entre espaces périurbains et ruraux

Le projet de territoire de la Communauté de communes, au-delà du volet économique, axe majeur pour la Communauté de communes, de l'aménagement de l'espace et de la maîtrise d'ouvrage d'équipements structurants, propose de mettre en œuvre des politiques publiques solidaires et durables.

Cinq enjeux sous-tendent cette ambition : économie, solidarité, services de proximité, environnement, climat et identité dans lesquels s'inscrivent de nombreux projets avec parfois une approche territorialisée.

Ces enjeux seront appréhendés avec une agilité particulière liée à l'armature territoriale de la Communauté de communes qui présente des caractéristiques périurbaines au Sud et des caractéristiques rurales au Nord.

En effet, 42 communes situées dans la partie Nord du territoire sont classées en Zone de Revitalisation Rurale et une attention particulière est à apporter au secteur de Garlin (ancienne CC de Garlin) qui est en situation de déprise. Tel est le constat issu de l'étude SDAASP (Schéma Départemental de l'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public) menée par le CD64 et la Préfecture des Pyrénées Atlantiques.



En ce sens, la Communauté de communes s'est engagée dans une convention Petites Villes de Demain qui donnera corps à son armature territoriale et aux fondements qui la sous-tendent :

- La préservation et la valorisation du patrimoine paysager, des espaces agricoles et des richesses naturelles ;
- Le respect des grands équilibres du territoire et de l'identité urbaine/rurale et villageoise;
- Une dynamique démographique globale et structurée selon le rôle des communes au sein de l'armature territoriale ;
- Le développement et l'aménagement de l'ensemble des fonctions urbaines sur l'armature territoriale existante dans une logique de complémentarité entre les communes ;
- La mise en œuvre d'une politique de mobilité efficiente et adaptée au territoire.
 - Le programme Petites Villes de Demain réunit l'Etat, la Communauté de communes et les communes (polarités) labellisées : ARZACQ-ARRAZIGUET, GARLIN et SERRES-CASTET, autour d'un objectif de dynamisation globale du territoire via le renforcement des polarités en articulation avec le projet de territoire. Cet objectif se traduira par la mise en place d'opérations de revitalisation de territoire (ORT).

Ceci impliquera au préalable pour la Communauté de communes :

- Une étude « parcours résidentiel (du jeune au senior) des Luys en Béarn ». En effet, le choix du lieu de vie des habitants est conditionné à l'accès à certains services avec des besoins qui évoluent au fil du temps. Il s'agirait donc d'en comprendre les mécanismes sur notre territoire dans le but de définir les besoins et les actions à mettre en place. Une déclinaison de cette étude sur les trois communes concernées par le programme Petites Villes de Demain pourra être développée pour étudier l'état du parc de logements. Elle poserait la question de l'opportunité de la mise en place d'un PLH. Cette étude s'inscrirait donc dans le cadre d'un programme de revitalisation territoriale global.
- Etude diagnostic et de détermination des caractéristiques de la vacance à l'échelle du territoire de la Communauté de communes : durée, typologie de logements/locaux, inadaptation de l'offre et de la demande, ancienneté, état du bâti, aspects énergétiques, localisation, profil des propriétaires. Analyse du phénomène et proposition de solutions.
- Une étude pour définir l'opportunité et le contenu d'une politique de requalification pour tout ou partie de quartiers industriels et artisanaux existants.



- Une étude pour définir la stratégie économique, de service et d'implantation commerciale avec un apport numérique. Cette étude doit permettre d'avoir une vue d'ensemble des besoins et des enjeux en matière de développement économique (accueil des entreprises, attractivité et implantation) et d'économie de proximité (commerce, artisanat, agriculture, services). L'étude devra identifier les pratiques et habitudes de consommations locales, les besoins des habitants, les opportunités pour développer des activités sources d'emplois locaux non délocalisables.
- Une étude santé pour définir l'organisation de l'offre santé à l'échelle intercommunale et en particulier sur le Sud du territoire. La Communauté de communes des Luys en Béarn souhaite continuer à répondre aux situations de carence de l'offre de soins sur le territoire et poursuivre son rôle d'accompagnement des professionnels de santé. Pour cela, l'étude définira l'offre de soins nécessaire pour répondre aux besoins de la population à moyen et long-terme, et formalisera des projets locaux pour structurer l'offre de soins.

Les études en lien avec la thématique habitat devront pouvoir appréhender l'opportunité d'une étude pré-opérationnelle à la mise en œuvre d'outils tels que l'OPAH-RU.

II - Axes stratégiques

• Transition énergétique et développement durable

La Communauté de communes des Luys en Béarn s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Elle est actuellement en phase de concertation et d'élaboration de sa stratégie à travers une large concertation :

- Réalisation d'un questionnaire en ligne à destination du "grand public",
- Enquête auprès des agriculteurs,
- Atelier/ discussion avec les acteurs économiques.

Les éléments clés du diagnostic de vulnérabilité induisent pour le territoire :

- La réduction des consommations d'énergie : actuellement, le territoire consomme 685,76 GWh/an Soit 24,68 MWh/habitant/an (en 2014). L'objectif à l'horizon 2050 est de réduire les consommations énergétiques de 50%, soit atteindre
 - 12,34 MWh/an/hab.



- Le renforcement de la production d'énergies renouvelables : en 2014, seul 1,11% de l'énergie consommée a été produite localement (dont une majorité est issue d'installations photovoltaïques).
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des polluants atmosphériques : en 2014, 271 571,7 tonnes de CO²e (émissions de gaz à effet de serres) ont été émises sur le territoire. L'objectif à l'horizon 2050 est de réduire les émissions de GES de 75%, soit atteindre 2,4 tCO²e habitant/an.
- Le territoire devra également réduire sa vulnérabilité face aux changements climatiques (prévention de la sécheresse, des inondations) et à la précarité énergétique.

Le futur **Projet Agricole Territorial de la Communauté de communes** renforcera cette ambition écologique par la structuration de circuits courts, la valorisation et la diversification des productions locales avec entre autres objectifs :

La Communauté de communes déploiera sa transition écologique à travers 5 items :

- 1) Environnement:
 - Elaboration d'un PCAET ambitieux
- 1) <u>Bâtiments publics</u>:
 - Réalisation de diagnostics énergétiques
- 1) Espaces Naturels, Agriculture, Forêt:
 - Valorisation de la ressource bois et Structuration d'une filière bois
 - Elaboration d'un Projet agricole et Alimentaire territorial
- 1) Habitat:
 - Accompagnement de la rénovation énergétique de l'habitat
 - Projet de mise en place d'une plateforme de la rénovation énergétique
- 1) Mobilité:
 - Accompagnement à une mobilité durable

Cet ensemble est complété par 61 projets communaux en lien avec la rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics, le déploiement de la technologie photovoltaïque, la rénovation de l'éclairage public, la création d'écoquartier, la mise en place d'un réseau de chaleur bois, la mobilité douce et les circuits courts.

10 projets sont présentés à ce jour au CRTE : 5 projets portés par des communes et 5 projets



portés par la Communauté de communes.

Un développement économique adapté

L'accueil des entreprises

La Communauté de communes des Luys en Béarn s'investit pleinement dans l'accueil des entreprises et facilite leur développement. S'étirant des limites départementales des Landes et du Gers jusqu'aux portes de Pau, la CCLB jouit d'une localisation stratégique, au Sud de la Région Nouvelle Aquitaine. Elle offre aux entreprises une forte visibilité depuis la route départementale 834 et une très bonne accessibilité facilitant les échanges à l'échelle du Grand Sud-Ouest. Des échangeurs autoroutiers situés à proximité des parcs d'activité permettent de rejoindre Toulouse, Bordeaux et l'Espagne en moins de 2h00.

L'aéroport Pau Pyrénées, situé dans le prolongement du principal pôle économique, constitue également une infrastructure majeure sur laquelle s'appuie une partie de l'activité des entreprises installées sur le territoire communautaire.

L'innovation et l'audace sont des marqueurs forts de ce territoire où l'industrie aéronautique tient une place toute particulière. De nombreuses TPE-PME, dont beaucoup sont membres du pôle de compétitivité Aerospace Valley, ont choisi les Luys en Béarn pour s'installer et se développer depuis 40 ans. La mécanique de précision, la chaudronnerie, le traitement de surface, les travaux sur matériaux composites constituent autant de spécialités pour lesquelles de très nombreux techniciens qualifiés sont mobilisés.

Ce socle industriel principalement orienté dans le domaine de l'aéronautique a permis de structurer autour de lui de nombreuses activités de services et d'autres branches industrielles (transports, industrie pétrolière, industrie agroalimentaire, bureaux d'études...).

L'aide à la création d'entreprises tient aussi une place de choix dans la stratégie de développement économique à travers les dispositifs d'aides à l'immobilier (pépinière et hôtels d'entreprises) et les outils de financement (prêts d'honneur et subventions).

L'axe principal de la stratégie de développement économique de la Communauté de communes est d'accompagner le parcours résidentiel des entreprises sur le territoire.

L'enjeu est de réussir l'ancrage des entreprises sur le territoire afin qu'elles puissent y assoir leur développement.

Disposer de terrains aménagés « clés en main » sur les zones d'activités est l'un des outils principaux déployé par la Communauté de communes pour réussir l'implantation des entreprises et conforter l'attractivité économique du territoire.

Le besoin d'espaces économiques est avéré au regard des filières présentes sur le territoire en particulier les filières aéronautiques et logistiques dont l'occupation des sols est souvent plus importante que pour les activités du tertiaire.



La fusion des Communautés de communes préexistantes et la mutualisation de l'ingénierie, du savoir-faire et des moyens financiers qu'elle a pu générer permettent d'initier à une échelle pertinente une politique de développement économique, qui vise à conforter et renforcer le poumon économique du territoire incarné par les Z.A.E. situées à MONTARDON, SAUVAGNON et SERRES-CASTET, tout en créant les conditions favorables au développement d'écosystèmes dynamiques sur les secteurs ruraux. Ces derniers offrent un potentiel de foncier économique apte à recevoir l'implantation d'entreprises (AURIAC, GARLIN, MIOSSENS-LANUSSE, MAZEROLLES, ARZACQ-ARRAZIGUET).

Sur cette dernière commune est notamment implanté un pôle agro-alimentaire constitué autour de la présence du Consortium de la Maison du Jambon de BAYONNE.

Il est important de garantir le développement de ces zones artisanales qui participent à limiter le temps de déplacement domicile-travail pour les habitants de cette partie du territoire et de développer les axes de mobilité intra ou interterritoriales qui permettent de rallier ces points d'attraction.

La stratégie de la Communauté de communes sera donc de conforter et renforcer la vocation économique des secteurs les plus attractifs (secteur sud) tout en proposant un appui particulier au développement économique du secteur Nord.

En complément, la Communauté de communes renforcera l'économie résidentielle notamment par son soutien au développement du e-commerce et aux commerces de centre bourg.

L'activité touristique constitue également un axe de développement économique important et la Communauté de communes soutiendra les porteurs de projets touristiques en valorisant les opérations « tourisme durable ».

L'ensemble de ces opérations concourt à l'attractivité de la CCLB laquelle sera renforcée par la mise en œuvre d'actions de communication. La CCLB apportera un soin particulier à la prévention de la déprise de ses zones d'activités par la conduite d'opérations de modernisation des espaces publics des zones d'activités économiques.

L'emploi

La Communauté de communes souhaite créer une cellule emploi de sorte à accompagner les dispositifs nationaux mais également rapprocher très concrètement l'offre et la demande sur son périmètre en lien avec le renforcement de l'accompagnement des jeunes du territoire.

En termes de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales, une réflexion est menée à l'échelle du pôle Métropolitain Pays de Béarn. La CCLB accompagnera la déclinaison et la mise en œuvre de ce dispositif sur le territoire.



La Communauté de communes déploiera son action de développement économique à travers deux grand axes :

- 1) L'appui à l'activité économique :
 - Accompagnement des entreprises
 - Aide aux entreprises
 - Economie de proximité
 - Tourisme
 - Actions communautaires
 - Attractivité territoriale
- 1) Emploi Formation GPECT:
 - Création d'une cellule emploi
 - Actions en direction des jeunes
 - Sensibiliser et former

Cet ensemble est complété par 66 projets communaux en lien avec l'attractivité et la dynamisation des communes.

24 projets sont présentés à ce jour au CRTE : 13 projets portés par des communes et 11 projets portés par la Communauté de communes.

• Le développement de la cohésion sociale sur le territoire

La Communauté de communes est compétente en matière de Jeunesse, de Petite Enfance, de Culture et de Sport. En ce sens, la Communauté de communes ambitionne de créer des synergies en termes de pratiques culturelles, sportives et de loisirs par la promotion, la création d'infrastructures en maîtrise d'ouvrage directe mais également par l'appui aux projets communaux et associatifs structurants.

Sur un plan culturel, la Communauté de communes gère une école de musique aux divers esthétiques qui accueille environ 350 élèves et apporte son soutien financier aux deux écoles de musique associatives, permettant ainsi un maillage du territoire communautaire.

La Communauté apporte son soutien aux arts vivants et aux arts visuels à travers le subventionnement d'équipements structurants tels que le Centre Alexis PEYRET sur ses actions de diffusion en direction du public scolaire et le cinéma de GARLIN classé Art et Essai. En parallèle, la Communauté de communes impulse sa propre programmation à travers deux dispositifs : un festival dédié aux arts de la rue Festi'Luys et un spectacle itinérant (création annuelle en immersion dans le patrimoine d'une commune et en lien avec ses habitants).

Dans le domaine de la jeunesse, la Communauté de communes ambitionne la mise en place d'une politique éducative et citoyenne à destination des jeunes du territoire. Il s'agit de leur



donner un espace de parole afin qu'ils deviennent demain des citoyens sensibilisés, concernés et acteurs de la vie communautaire.

Le plan d'action démarrera par un diagnostic des besoins des jeunes du territoire. Les actions communautaires en cours (structuration de trois espaces jeunes pour mailler le territoire) seront confortées et permettront de développer des actions de prévention efficientes.

En complément, la Communauté de communes ambitionne de mettre en synergie les actions culturelles en direction de la jeunesse au sein d'un Contrat Local d'Education Artistique Territorial.

Dans le domaine de la petite enfance,

La Communauté de communes gère 7 crèches et 2 relais assistantes maternelles sur le territoire. Un diagnostic des besoins des familles en offre de garde va être lancé cette fin d'année accompagné d'un travail autour de la parentalité avec la création d'un lieu d'accueil enfants parents.

Dans les domaines de la santé, de la solidarité et du social,

Depuis 2017, la Communauté de communes s'attache à être acteur dans le maintien et la pérennisation de la présence médicale sur le territoire. Les services à la personne et l'accès au soin constituent en effet un enjeu fort pour la Communauté de communes qui souhaite veiller à l'égal accès au soin de sa population avec une attention particulière pour le public senior et en facilitant l'implantation d'équipements spécifiques telles que les résidences seniors en prévention de l'isolement.

La problématique de la prise en charge des seniors de notre territoire fera l'objet d'une attention particulière à travers la création d'un poste de coordonnateur qui accompagnera les familles et les aidants dans leurs démarches et faciliter le lien avec les services dédiés.

Un diagnostic concernant les besoins futurs de personnes âgées et ou dépendantes va être dès à présent lancé.

La Communauté de communes gère deux espaces numérique (ARZACQ-ARRAZIGUET et GARLIN), ce dispositif a vocation à intégrer les **Maisons France Services** qui vont être déployées sur le territoire communautaire.

Un maillage a été piloté par la CCLB avec deux Maisons France Services sur le territoire et deux antennes associées.

La question particulière de l'accueil des gens du voyage est appréhendée dans le cadre du Schéma départemental de l'accueil des gens du voyage. La création d'une infrastructure d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la commune de Sauvagnon est engagée.

La Communauté de communes déploiera ses actions de cohésion à travers 5 items :



1. Jeunesse:

- Accompagner les jeunes dans leurs développements
- Développer une politique de prévention
- 1. Culture:
- Développement d'une offre d'éducation artistique et culturelle (EAC)
- 1. <u>Sport</u>:
- Elaborer un plan d'action en lien avec le CLS
- 1. Santé:
- Présence médicale sur le territoire
- Accompagner les séniors
- 1. Solidarité Social :
- Gens du voyage
- Numérique

Cet ensemble est complété par 62 projets communaux en lien avec l'item cohésion (Sports et Loisirs, Patrimoine et Culture, Scolaire et Jeunesse, Vie Sociale, Accès au soin, Accessibilité aux services).

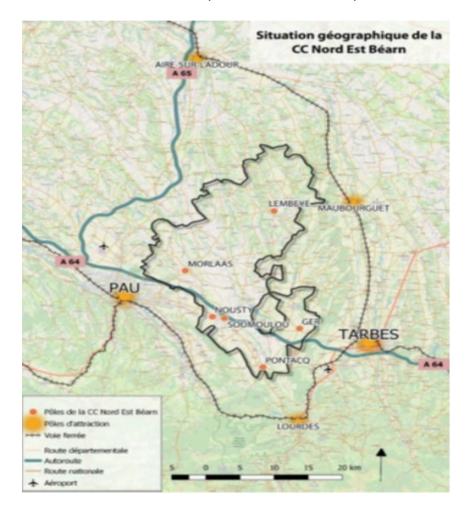
19 projets sont présentés à ce jour au CRTE (14 projets portés par des communes et 5 projets portés par la Communauté de communes).

Sur la période 2020-2026, la Communauté de communes ambitionne de maintenir son caractère attractif et durable. La Communauté de communes compte poursuivre une politique économique affirmée et équilibrée autour d'un PCAET ambitieux. L'accès à des services de qualité en proximité doit ainsi permettre une rationalisation des mobilités et une dynamique sociale de l'ensemble du territoire.

Enjeux spécifiques à la CCNEB



Encadrée à l'est par l'agglomération paloise et à l'ouest par l'agglomération tarbaise, la CC-NEB est issue de la fusion, au 1er janvier 2017, des trois anciennes communautés de communes Ousse-Gabas, du canton de Lembeye en Vic-Bilh et du Pays de Morlaàs.



Composée de 73 communes, il faut noter que 60% d'entre elles ont moins de 40 habitants au km²; 7 communes regroupent à elles seules 44% de la population du territoire :

Buros: 1 819 habitantsPontacq: 2 932 habitantsEspoey: 1 105 habitantsSoumoulou: 1 563 habitants

Ger: 1951 habitantsMorlaàs: 4425 habitantsNousty: 1605 habitants

La CCNEB est donc un territoire principalement rural structuré autour de 6 pôles :



- Morlaàs, au centre-ouest du territoire ;
- Pontacq, Soumoulou, Ger et Nousty au sud du territoire;
- Lembeye, plutôt dans la partie nord du territoire.

Cette disparité se traduit également sur les densités de population avec un secteur nord très peu dense à l'inverse des parties sud et ouest du territoire marquées par les influences tarbaises et paloises.

Sur le plan de la population, la CCNEB présente quelques caractéristiques qui lui sont propres :

- Davantage d'agriculteurs, de cadres, de professions intermédiaires, moins de retraités comparativement au département ;
- Un taux de ménages avec enfants légèrement plus élevé que dans le département ;
- 19,6% de la population a moins de 14 ans ; 26 % plus de 60 ans ;
- 61% des ménages ont au minimum 2 voitures ;

Ayant contractualisé dans le cadre des conventions « Opération de Revitalisation Territoriale » et « Petites Villes de Demain », du Contrat Local de Santé et en cours pour la Convention Territoriale Globale, la CCNEB possède déjà un certain nombre de thèmes forts, propres à être intégrés dans le contrat :

- De la réhabilitation à la restructuration : permettre une offre attractive de l'habitat en centre-ville par le biais de la réhabilitation, voire de la restructuration du bâti
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Fournir l'accès aux équipements et services publics
- Favoriser un égal accès de tous aux services de santé et de soins
- Permettre à tous les parents du territoire de bénéficier d'un soutien à la parentalité
- Assurer un mode d'accueil adapté à tous les âges de l'enfant jusqu'à 18 ans



Le projet communautaire, en cours de finalisation, permet d'ores et déjà de dégager un certain nombre d'enjeux et d'objectifs :

<u>Sur le plan du développement économique</u>, la volonté politique est bien de faire du Nord Est Béarn un territoire propice à l'entrepreneuriat et au bien-vivre ensemble, ce au travers :

<u>Du développement du commerce et de l'artisanat en s'appuyant sur :</u>

- La transition numérique ;
- L'animation collective et la promotion grâce au maillage du territoire via des associations, à la mise en place d'outils collectifs structurants;
- Les appuis aux entreprises (audit, labellisations qualité et aides à l'investissement);
- Les aménagements urbains (réhabilitation de halles, traitement des locaux vacants, revitalisation de centres bourgs, ...).

<u>Des Tiers-Lieux</u>, l'objectif étant de parvenir à une organisation en permettant la vie et l'essaimage.

Des zones d'activités en :

- Valorisant l'existant par la redéfinition d'une stratégie de prospection adaptée à la typologie des clients;
- Favorisant la mise en réseau et la coopération des entreprises par filière:
 - → L'agriculture par :
 - La valorisation du métier d'agriculteur ;
 - La valorisation des productions du territoire ;
 - Un dialogue favorisé entre « néo-ruraux » et agriculteurs ;
 - → <u>Le tourisme</u>, en mettant en place des investissements touristiques propres à valoriser le territoire et avec ses particularités : plans locaux de randonnées...



1. <u>Transition énergétique et développement durable</u>

→ Un développement spatial mieux maîtrisé

L'arrêt du PLUi sur le secteur Ousse Gabas sera réalisé avant la fin de l'année 2021. En parallèle, la réflexion des élus communautaires a débuté quant à la réalisation de PLU infracommunautaires sur les secteurs du Pays de Morlaàs et de Lembeye en Vic Bilh. Or le développement économique, les principaux enjeux sont les suivants :

- Développement urbain cohérent face aux réseaux viaires et à l'agriculture;
- Développement du parc locatif ;
- Préservation des sites naturels ;
- → Le Plan Climat Air Energie Territorial (en cours d'élaboration)

L'agriculture représente un peu plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre. Viennent ensuite le transport routier et le secteur résidentiel, pour une part non négligeable. Ces 3 postes représentent 91 % des émissions sur la CCNEB. Les secteurs du transport routier et du résidentiel, qui sont les plus impactants, représentant à eux deux les 2/3 des consommations d'énergie.

Le caractère rural et agricole du territoire explique ces chiffres : prédominance de la maison individuelle pour vivre assortie de la voiture individuelle pour se déplacer ; Logements vieillissants, donc souffrants d'un déficit d'isolation.

Le choix de la stratégie du PCAET sera arrêté prochainement. A été retenu par la commission un scénario intermédiaire entre le scénario « tendanciel » (pas d'actions supplémentaires menées en plus de celles existantes) et le scénario « conformité réglementaire » (Séminaire du 6 mai)

→ Développement des mobilités douces

Ayant répondu à l'appel à projet lancé par le Conseil Départemental début 2021, la CCNEB a débuté l'étude sur un potentiel schéma cyclable sur le territoire. Un très grand nombre de communes du territoire se sont également saisies de la problématique, réfléchissant ainsi à des aménagements permettant aux piétons ou cyclistes de déambuler en sécurité.

→ Développement des énergies renouvelables



1. Le développement de la cohésion sociale sur le territoire

- → Par l'attention portée aux plus jeunes : l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2020 a notamment démontré le manque de structures d'animation adaptées aux jeunes de plus de 12 ans. Au-delà de l'extension du dispositif sur d'autres communes du territoire, il s'agira d'abriter les activités de l'Espace Jeunes de Morlaàs dans un bâtiment adapté et aux normes.
- → Par l'accès aux activités sportives pour tous, notamment la natation : d'importants travaux sur les piscines du territoire devront être réalisés.
- → Par l'égal accès de tous à la santé. Après l'expérimentation portée avec succès sur le secteur de Lembeye, il importe de résoudre les problématiques se posant sur le secteur Espoey-Ger-Soumoulou concernant la prise en charge transversale des patients, par la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle. Des initiatives municipales vont également en ce sens.
- → Par l'attention portée aux publics les plus fragiles :
 - Afin de lutter contre les difficultés d'accès aux droits ou à l'utilisation du numérique, il sera travaillé au maillage du territoire par le dispositif "Maisons France Service". Sont ainsi arrêtés 2 projets, l'un sur Lembeye et l'autre sur Pontacq.
 - La mise en œuvre des préconisations du schéma départemental des gens du voyages, à savoir réfection aire d'accueil sur Soumoulou, aire de grand passage dans le secteur de Morlaàs, terrains familiaux.

Les ambitions et les orientations partagées par les EPCI du Grand Pau

Engagées ensembles pour prendre toute leur place dans le développement du Pôle Métropolitain du Pays de Béarn, la CAPBP, la CCLB et la CCNEB souhaitent que leur coopération avec l'Etat dans le cadre du CRTE contribuent à renforcer le Grand Pau dans sa fonction de territoire d'équilibre qui constitue un facteur déterminant dans la réalisation de l'ambition et du projet porté par le Pays de Béarn.



Contribuer ensemble au développement du Pays de Béarn

Installé en 2018, le Pôle Métropolitain du Pays de Béarn compte aujourd'hui outre les 3 EPCI du Grand Pau, la CC du Béarn des Gaves, la CC du Haut de Béarn, la CC Lacq-Orthez, la CC de la Vallée d'Ossau et le Pays de Nay. Constitué en syndicat mixte ouvert, le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques en est aussi membre.

La création du Pays de Béarn marque la volonté de ses membres de retrouver « l'unité et la personnalité qui furent les siennes comme Etat souverain ou comme province, durant des millénaires ». Cette histoire constituant un grand trait de son identité et de sa culture, représente un atout précieux pour renforcer dans l'avenir la cohésion territoriale et faciliter l'émergence et le développement de projets d'intérêt métropolitain.

Le projet du Pays de Béarn se structure aujourd'hui autour de 3 principaux axes stratégiques :

→ Promouvoir le rayonnement et l'attractivité du Béarn

La promotion de l'identité béarnaise au service d'une attractivité accrue du territoire est clairement affirmée comme une priorité pour faire connaître le Béarn en valorisant sa diversité, véritable atout en termes d'attractivité démographique et économique. Cette dynamique nécessite de révéler et d'expliciter les richesses, parfois méconnues, du territoire.

Pour contribuer à cet objectif, le Pôle Métropolitain porte plusieurs initiatives telles que le développement d'une identité visuelle du Pays de Béarn, la promotion d'une marque territoriale et au niveau touristique, le repérage des sites et itinéraires clés ainsi que la création d'un Schéma d'Accueil et de diffusion de l'Information.

→ Développer les solidarités et favoriser les transitions

Le positionnement innovant porté par le Pays de Béarn enjoint un projet de territoire durable et solidaire. Le Béarn apparaît être l'échelle pertinente pour révéler la complémentarité des approches, les potentialités de développement ainsi que pour animer les réseaux d'acteurs dans un état d'esprit innovant, où l'expérimentation aurait toute sa place. Dans ce cadre, le Pôle Métropolitaine porte pour le compte de ses membres le *Contrat Territoire d'Industrie* et l'animation territoriale liée, une démarche de structuration de la filière hydrogène sur le territoire et le développement d'un projet alimentaire et agricole territorial.

Les priorités du *Contrat Territoire d'Industrie* figurent en annexe 5.



→ Favoriser un aménagement durable et anticiper les évolutions

Une vision stratégique partagée de l'aménagement du territoire béarnais peut se construire au regard des enjeux d'intérêt métropolitain identifiés, optimisant l'existant, bougeant parfois les cadres, pour mieux faire aujourd'hui et préserver les capacités à bien faire demain. A ce titre le Pôle Métropolitain porte le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Pau et après la réalisation d'un diagnostic mobilité-accessibilité, travaille actuellement à l'élaboration d'un plan mobilité à l'échelle du Béarn.

Le Pays de Béarn comme échelle pertinente de structuration de la coopération territoriale est désormais reconnu dans la mesure où à l'instar de Bordeaux Métropole, la Communauté Urbaine de Poitiers, la Communauté Urbaine de Limoges et le Pays Basque, le Pays de Béarn bénéficiera d'un volet territorial dans le CPER 2021-2027.

o Renforcer la fonction de territoire d'équilibre du GRAND PAU

Les EPCI du Grand Pau souhaitent que le CRTE contribuent à la mise en œuvre de 3 grandes orientations partagées :

- 1. Accélérer la transition énergétique et écologique
- 2. Renforcer l'attractivité territoriale
- 3. Favoriser la cohésion sociale et territoriale

Article 1er - Objet du CRTE du Grand Pau

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale des EPCI du Grand Pau autour de projets concrets.



Article 2 - Stratégies du territoire

2.1 Stratégie de transition écologique

Le Grand Pau a pour chance et pour atout de compter 90 % d'espaces naturels, forestiers et agricoles qui constituent le marqueur de l'identité du territoire mais qui sont aussi porteurs de la richesse environnementale du territoire. Les EPCI du Grand Pau ont pour ambition de préserver et de mieux valoriser ce « capital vert ». La réalisation de cet objectif passe par l'arrêt de l'étalement urbain, la protection des continuités écologiques et la lutte contre toutes les nuisances et pollutions susceptibles d'altérer cet exceptionnel cadre de vie.

Au niveau opérationnel, dans le cadre du CRTE, cette orientation se traduira par 3 objectifs opérationnels :

- → Le développement des mobilités douces.
- → La réduction de la consommation énergétique et le développement des énergies renouvelables.
- → La protection de la biodiversité et le développement de l'agriculture locale.

2.2 Stratégie de développement économique

Le bassin de vie du Grand Pau possède des atouts majeurs qui permettent au territoire de figurer parmi les grands pôles d'équilibre de la Région Nouvelle Aquitaine. S'il est vrai que les grands groupes leaders mondiaux présents sur le territoire (TOTAL, TURBOMECA, ARKEMA, COFELY, EURALIS, TEREGA) contribuent pour beaucoup à l'attractivité du territoire et à son rayonnement, le Grand Pau peut aussi compter sur un important réseau de PME/TPE et un tissu commercial et artisanal diversifié. Il reste que, comme l'ensemble des autres territoires, l'économie du Grand Pau est impactée par la crise sanitaire avec des conséquences directes sur la situation de l'emploi. Ainsi, au cours de l'année 2020, le nombre de demandeurs d'emploi a progressé de 2,2% au sein de la CAPBP, 2,8% au sein de la CCNEB et de 5,2% au sein de la CCLB. Concernant les impacts de la crise au niveau local, les EPCI du Grand Pau portent une attention particulière à l'activité au sein des centralités que sont les centres - villes et centres bourgs, d'autant que ces zones sont souvent déjà très fragiles. Cette situation explique que les collectivités, avec le concours de l'Etat et d'autres opérateurs publics et privés, mobilisent des outils importants depuis plusieurs années afin de favoriser leur redynamisation. En plus d'un accompagnement des porteurs de projets, dernière démarche s'appuie pour partie sur d'importantes d'aménagement, de renouvellement urbain, et dans un objectif du développement de l'attractivité touristique, la requalification et la valorisation du patrimoine.



Déjà prégnante avant la crise sanitaire, la résilience et l'attractivité du territoire du Grand Pau constituent plus que jamais des enjeux majeurs pour les années à venir. Aussi, les EPCI souhaitent que le CRTE soit un levier pour renforcer :

- → Le développement économique résilient du territoire
- → Le renforcement des fonctions de centralité

2.3 Stratégie de cohésion du territoire

L'aménagement équilibré du territoire que poursuivent les EPCI du Grand Pau vise à freiner l'étalement urbain en vue de la protection de la nature et de la biodiversité. Cet objectif doit aussi se combiner avec la recherche de solutions pour répondre aux besoins en matière de services de qualité concourant à la vie quotidienne de la population et susceptibles de contribuer à lutter contre l'isolement. Désireux de demeurer un territoire à taille humaine, les EPCI du Grand Pau souhaitent certes exploiter toutes les possibilités du numérique pour développer l'accès aux services, mais aussi continuer à offrir à la population des accueils physiques au sein d'équipements de qualité respectant les exigences de sécurité et de confort d'usage. Au regard de la structure de la population et des prévisions d'évolution de cette dernière, les équipements sanitaires nécessitent une attention particulière. La préoccupation des EPCI du Grand Pau pour construire un aménagement durable du territoire se traduira dans le cadre du CRTE par 2 objectifs opérationnels :

- → Le développement des services et de l'accompagnement de proximité
- → La recherche pour toutes les populations d'une prise en charge sanitaire et sociale adaptée

Article 3 – Priorités d'action et mise en œuvre

Les stratégies du territoire sont déclinées en actions à conduire sur le territoire. Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou d'opérations cofinancés par l'État au moyen de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), ou de tout autre dispositif d'aide susceptible d'être mobilisé.

Chaque année, et au minimum tous les 2 ans, la liste de ces projets/opérations est susceptible d'être actualisée sous forme d'un avenant au CRTE. Les actions prioritaires en lien avec les orientations du territoire du Grand Pau sont présentées en annexe 2. Si leur contenu devait être modifié pendant la durée de vie du contrat, il conviendrait alors de modifier cette annexe 2.



Les priorités d'actions retenues pour le CRTE sont les suivantes :

1. Accélérer la transition énergétique et écologique

- → Le développement des mobilités douces ;
- → La réduction de la consommation énergétique et le développement des énergies renouvelables ;
- → La protection de la biodiversité et le développement de l'agriculture locale ;

1. Renforcer l'attractivité territoriale

- → Le développement économique résilient du territoire ;
- → Le renforcement des fonctions de centralité ;

1. Favoriser la cohésion sociale et territoriale

- → Le développement des services et de l'accompagnement de proximité
- → Une prise en charge sanitaire et sociale adaptée

Convention annuelle d'application

Chaque année, sera ajoutée au contrat, une annexe financière (annexe 4) listant les projets permettant de mettre en œuvre les actions conduites et précisant le montant de l'aide financière apportée par l'État pour chacun d'eux.

Article 4 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris dans une fiche de suivi qui présente en quoi chaque projet réalisé concourt à la mise en œuvre d'une stratégie. Une présentation annuelle sera effectuée en comité de suivi et de programmation au moyen de la fiche de suivi figurant en annexe 5, qui vise à obtenir une vision synthétique des résultats obtenus par la mise en œuvre du CRTE.

Chaque projet cofinancé par l'État comportera notamment un indicateur relatif à l'efficacité de la gestion, afin de s'assurer d'une consommation fluide des crédits et en phase avec le niveau d'avancement de l'opération.



Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant d'application qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer. Un premier avenant de financement annuel est signé en même temps que le contrat. Un nouvel avenant de programmation listant les nouvelles opérations à financer sera ensuite signé chaque année, conformément à l'annexe 3. En fin d'année, une annexe financière mentionnée à l'article 3 arrête la liste des projets effectivement cofinancées par l'État (annexe 4).

5.2. Les EPCI du Grand Pau

En signant ce CRTE, les 3 EPCI du Grand Pau assument le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de leur territoire commun. Ils portent la démarche et l'intègrent dans leurs politiques publiques.

Les collectivités s'engagent à désigner dans leurs services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.



L'aide de l'État peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en un appui en ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires), subventions en fonctionnement et en investissement, participations en fonds propres, avances...

L'État s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État portera en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Des données d'observation et d'analyse territoriale avec la mise à disposition immédiate par l'ANCT d'un portrait du territoire sur lequel le périmètre du contrat est assis sont mobilisables par les collectivités. Il comprend les principales données et cartographies issues de l'<u>Observatoire des territoires</u>, à mettre en perspective pour le projet de territoire pour lui permettre de se situer dans son environnement (comparaison au sein du bassin de vie, du département, de la région, au niveau national...).

L'État s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

Article 6 - Gouvernance du CRTE - Comité de suivi et de programmation

Les représentants de l'État et les 3 EPCI du Grand PAU mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Un comité de suivi et de programmation est créé à cet effet. Il est présidé par le préfet ou son représentant et par les Présidents des EPCI du Grand Pau ou leurs représentants. Il est composé de représentants des signataires et les partenaires du contrat.



Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- Présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- Examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État, des contributions des 3 EPCI et éventuellement en fonction des opérations concernées, en mobilisant d'autres sources de financement ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...).

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE, sur le modèle en annexe 3. Le comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'annexe financière (annexe 4) fixant la liste des opérations financées au titre de l'année écoulée.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité conjointe des services de la Préfecture et des référents techniques désignés par les EPCI du Grand Pau pour assurer le suivi du CRTE.

Chaque action fait l'objet d'un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi la mise en œuvre du CRTE permet de réaliser la stratégie.

Le dispositif d'évaluation fera l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de suivi et de programmation. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.



Article 8 - Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats.

Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas figé, il est évolutif.

Tous les annexes sont mises à jour en tant que de besoins, après examen et avis du comité de suivi et de programmation.

Article 10 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 11 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Pau.



Signé à PAU, le

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques

M. Éric SPITZ

Le Président de la CAPBP François BAYROU

Le Président de la CCLB

M. Bernard PEYROULET

Le Président de la CCNEB

M. Thierry CARRERE

Le Directeur de l'agence de l'eau Adour Garonne

M. Guillaume CHOISY



Liste des annexes :

Annexe 1 — Tableau des contrats, plans et schémas en cours au sein du territoire ayant servi de base pour la déclinaison des orientations et priorités du CRTE

Annexe 2 – Plan d'actions 2021-2027

Annexe 3 – Avenant de programmation 2021 et maquette financière

Annexe 4 – Indicateurs de suivi

Annexe 5 – Territoire d'Industrie- Orientations



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire du GRAND PAU

Annexe 1 — Tableau des contrats, plans et schémas en cours au sein du territoire ayant servi de base pour la déclinaison des orientations et priorités du CRTE

EPCI	Contrats en cours	Périmètre	Échéance
САРВР	- Le contrat de transition écologique	Agglomération	2023
	- La convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville et l'Opération de Revitalisation du Territoire	Centre-ville de Pau	2022
	 Le Contrat de Ville pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville, Saragosse et Ousse des Bois 	Quartier Saragosse et Quartier Ousse des Bois	2022
	- La convention triennale « Cité Educative pour les quartiers Saragosse et Ousse des Bois »	Quartier Saragosse et Quartier Ousse des Bois	2022
	- Le Contrat Local de Santé	Agglomération	En cours de finalisation



EPCI	Contrats en cours	Périmètre	Échéance
CCLB	Le Plan Climat Air Energie Territorial	Le territoire	En cours d'élaboration
	La convention Petites Villes de Demain	Le territoire à travers 3 polarités labellisées : ARZACQ-ARRAZIGUET, GARLIN, SERRES-CASTET.	Convention d'adhésion en cours de finalisation.
	Le Contrat Local de Santé signé avec la Communauté de communes Nord- Est Béarn, la communauté de communes du Pays de Nay et l'Agence Régionale de Santé	Le territoire	2023
	La Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales	Le territoire	Contractualisation en 2022 à la suite de l'actuel CEJ.



EPCI	Contrats en cours	Périmètre	Échéance	
	- Le Plan Climat Air Energie Territorial (en cours de finalisation)	Le territoire		
CCNEB	- La convention d'Opération de Revitalisation Territoriale de la CCNEB et de la commune de Morlaàs et valant préparation d'un projet de requalification des communes de Ger, Lembeye, Soumoulou/Nousty et Pontacq	Le territoire à travers 6 polarités. Statut d'ORT pour Morlaàs uniquement pour le moment Petites villes de demain: Lembeye, Morlaàs, Pontacq	31/12/2025	
	- L'Opération collective en milieu rural sur la CCNEB financée par le Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce	Lembeye, Morlaàs, Pontacq	31/12/2022	
	- Le Contrat Local de Santé signé entre la communauté de communes des Luys en Béarn, la communauté de communes du Pays de Nay et l'ARS	Le territoire	2019-2023	
	- La convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales	Le territoire	2021-	



Annexe 2 - Plan d'actions 2021-2027



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire du GRAND PAU

Annexe 3 – Avenant de programmation 2021 et maquette financière

ENTRE

L'Etat représenté par le préfet du département des Pyrénées-Atlantiques, M. Éric SPITZ,

d'une part,



ET

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CABPB), représentée par son Président, M. François BAYROU,

ΕT

La Communauté de Communes Luy de Béarn (CCLB), représentée par son Président,

M. Bernard PEYROULET,

ΕT

La Communauté de Communes de Nord Est Béarn(CCNEB), représentée par son Président,

M. Thierry CARRERE

dénommées les parties prenantes.

Préambule

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

Le contrat territorial de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire tel que défini par la CC/CA/commune.

La présente annexe financière liste les actions à engager pour l'année 2021,

VU le contrat de contrat territorial de relance et de transition écologique, signé ce jour, le2020 avec la CAPBP, la CCLB et la CCNEB,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de ruralité, conviennent :

ARTICLE 1: Objet



La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021.

ARTICLE 2: Suivi

Le comité de suivi et de programmation du contrat assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques

M. Éric SPITZ

Le Président de la CAPBP François BAYROU



M. Bernard PEYROULET

Le Directeur de l'agence de l'eau Adour Garonne M. Guillaume CHOISY

Pau, le



Annexe 4 – Indicateurs de suivi du CRTE à renseigner annuellement à compter de 2022

Orientations stratégiques	Nombre prévisionnel d'actions prévus sur l'année n-1	Indicateur 1 = nombre d'opérations réellement mises en œuvre	Indicateur 2 : montant financier prévisionnel	Montant financier réellement <mark>engagé(*)</mark>	Contribution des opérations mises en œuvre à la réalisation des objectifs du CRTE
Stratégie de transition écologique					
coologique					
Stratégie de développement économique					
economique					
Stratégie de cohésion du					
territoire					

^{*} Pour chaque projet avoir un indicateur précisant le délai écoulé (en nombre de mois) depuis l'accord d'une subvention de l'État + un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi le projet ou l'opération concourt à la mise en œuvre de l'action.

(*) engagé: pour les collectivités, montant des marchés signés; pour l'Etat, montant de l'arrêté attributif



Annexe 5



ANNEXE 5 CRTE Grand Pau

TERRITOIRE D'INDUSTRIE LACQ-PAU-TARBES

Depuis le 22 novembre 2018, 148 territoires d'industrie bénéficient d'un accompagnement spécifique et renforcé, piloté par les régions en lien avec les intercommunalités, afin de redynamiser l'industrie française. L'initiative Territoires d'industrie a pour ambition de réduire la fracture territoriale et de créer des emplois. Le 15 juillet 2019, le contrat d'industrie inter-régional Lacq-Pau-Tarbes a été signé. Il se déploie sur 10 intercommunalités (511 000hab.) dont 8 en Nouvelle-Aquitaine (368 000 hab.) qui compose le Pays de Béarn et 2 en Occitanie (143 000hab.).

Les EPCI du Grand Pau sont parties prenantes de la démarche portée techniquement et administrativement par le pôle métropolitain du Pays de Béarn.

Rappel des enjeux du contrat d'industrie :

Afin de répondre à ces deux défis, faire émerger de nouvelles filières et renforcer et diversifier celles déjà implantées sur le Territoire, plusieurs grands axes de développement ont été identifiés.

Accroître l'attractivité, encourager les partenariats, et développer de nouveaux marchés, exigent de promouvoir des actions de marketing territorial afin de mettre en lumière les atouts du territoire. Lacq-Pau-Tarbes souhaite également encourager et faciliter la mobilité (verte) des personnes et des marchandises. Enfin, l'attractivité du Territoire repose également sur sa capacité à mobiliser du foncier adapté aux activités industrielles, sur la mise en œuvre de solutions de portage immobilier innovantes, sur la revalorisation des friches industrielles et la requalification de certaines zones industrielles.

Concernant l'innovation, un des axes de développement encouragé par le Territoire concerne ainsi les activités liées à la transition énergétique (hydrogène, traitement des déchets, photovoltaïques organique, exploitation de la chaleur fatale de l'eau issue de puits de pétrole etc.) qui permettent d'œuvrer en faveur des PCAET tout en offrant un vaste éventail d'activités pour la R&D. La création d'outils de transfert technologique et de mise en synergie permettrait de sensibiliser les acteurs économiques et de diffuser l'innovation à travers l'ensemble du tissu industriel local.



Améliorer la gestion territoriale des emplois et des compétences doit pouvoir permettre d'apporter une réponse plus pertinente et plus rapide au décalage récurrent entre l'offre et la demande sur le marché local du travail. Cette gestion des compétences doit également être complétée par un renforcement des liens entre les pôles universitaires et le monde industriel.

L'ancrage sur le territoire de nouveaux acteurs industriels passe également par la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement accessibles, simples, flexibles et efficaces, permettant d'apporter une réponse efficace et rapide aux difficultés d'obtention d'autorisations administratives (ex : faciliter et accélérer les délais d'instruction de permis de construire, de dossiers ICPE...). Le rôle de facilitateur des collectivités locales et des structures parapubliques qui composent ce Territoire d'industrie doit pouvoir être davantage mis en exergue auprès des industriels.

L'accompagnement de l'Etat dans le cadre des actions inscrites au sein du contrat :

Les actions collectives :

Pour favoriser la mise en synergie de l'écosystème territorial industriel, plusieurs actions dites transversales ont été inscrites au sein du contrat d'industrie et financées par des fonds d'Etat. Quelques exemples: Etude technico-économique de l'hydrogène, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorialisés (GPECT), l'étude sur la stratégie numérique, la mission d'ingénierie et d'animation, etc.

Il est entendu que ces démarches collectives continuent à être portées par le pôle métropolitain du Pays de Béarn pour le compte de l'ensemble du territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes.

Les actions individuelles :

Industriels, établissements d'enseignement supérieur, startups, branches professionnelles, partenaires économiques sont appelés à inscrire des fiches-actions au sein du contrat d'industrie Lacq-Pau-Tarbes. Dans le cadre de la relance, ces acteurs pourraient bénéficier d'accompagnement financier de l'Etat si l'action inscrite au sein du contrat d'industrie Lacq-Pau-Tarbes.

Ainsi, il est convenu que les EPCI du Grand Pau inscrivent au sein de son CRTE un axe Territoire d'industrie permettant au pôle métropolitain du Pays de Béarn de pouvoir sollicité l'accompagnement financier de l'Etat pendant la période 2021 / 2027.